Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE

Code de l'Environnement – articles L-425-6 à L-425-7 et R-425-4 à R-425-9
Arrêté du 20 février 2009 relatif à la demande de plan de chasse individuel

Vous êtes détenteur d'un droit de chasse
et vous demandez la délivrance d'un plan de chasse pour le gibier présent sur votre territoire de chasse :
Veuillez remplir toutes les rubriques de ce formulaire et
LE RETOURNER A LA FEDERATION DES CHASSEURS OBLIGATOIREMENT AVANT LE 10 MARS

TERRITOIRE

ACCA ou CHASSE PRIVEE	ANGELVY Philippe CH PR d'Ourzeau SAINT-CERNIN
Numéro du lot	fd15-183
COMMUNE(S)	SAINT-CERNIN
Massif chevreuil	Doire
Massif cerf	UG Hors Zone

DETENTEUR DE DROIT DE CHASSE

Nom Prénom	ANGELVY Philippe
Qualité	Propriétaire
Adresse	Ourzeau, 15310 SAINT-CERNIN
Téléphone (fixe et portable)	0684604383
Courriel	fd15-183@nomail.com

DESCRIPTIF DU TERRITOIRE

À compléter en cas de nouveau demandeur ou de modification depuis la précédente demande

Surface favarable: 9.00	Surface Totale: 210.00

DEMANDE DE PLAN DE CHASSE SAISON 2024 / 2025

	CERF				CHEVREUIL	CHAMOIS	MOUFLON
	Mâle	Femelle	Indifférencié	TOTAL			
Attribution année précédente					2		
Réalisation année précédente					2		
Estimation de la population (hausse ou baisse ou stabilité)					Stabilité		
Attribution théorique					0		
DEMANDE 2024 / 2025					2		

Fait le jeudi 7 mars 2024 à SAINT-CERNIN Signature